

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>CAP GEMINI</p> <p>CARBONE LORRAINE</p> <p>DELACHAUX SA</p> <p>DEVOTEAM</p> <p>(Euronext Paris)</p>

- 1 - Par communiqué, les sociétés FIL Limited (FIL) (P.O Box HM, Hamilton HMCX, Bermudes) et FMR LLC (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis) (1) ont fait connaître avoir modifié leur politique de déclaration de franchissements de seuils (2).

A cette occasion, les sociétés FIL et FMR LLC ont précisé :

« Afin d'harmoniser sur le territoire européen l'approche en matière de déclarations de franchissement de seuils, dans le cadre de la transposition de la directive Transparence, FIL et FMR LLC ont décidé de ne plus agréger leurs participations respectives dans des sociétés françaises cotées. A l'avenir, les participations de FIL et FMR LLC seront déclarées de manière séparée et les déclarations de franchissements de seuils de FIL et FMR LLC seront ainsi réalisées de manière autonome. En outre, les participations détenues par les clients institutionnels, pour lesquelles ni FIL ni FMR LLC n'exercent les droits de vote qui y sont attachés, seront exclues du calcul ».

- 2 - Par courrier du 2 mai 2008, complété par un courrier du 6 mai, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils, intervenus le 24 avril 2008, suivantes :

a - FMR LLC a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société CAP GEMINI et détenir 10 296 610 actions CAP GEMINI représentant autant de droits de vote, soit 7,08% du capital et des droits de vote de cette société (3).

FIL a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CAP GEMINI et détenir 4 250 130 actions CAP GEMINI représentant autant de droits de vote, soit 2,92% du capital et des droits de vote de cette société (3).

Il est rappelé que sur une base agrégée, les sociétés FMR LLC et FIL avaient déclaré détenir, au 19 février 2008, 10,05% du capital et des droits de vote de la société CAP GEMINI (cf. D&I 208C0394 du 27 février 2008)

- b - FIL a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CARBONE LORRAINE et détenir 338 603 actions CARBONE LORRAINE représentant autant de droits de vote, soit 2,37% du capital et des droits de vote de cette société (4).

Il est précisé que FMR LLC n'a franchi aucun seuil et détient 870 483 actions CARBONE LORRAINE représentant autant de droits de vote, soit 6,10% du capital et des droits de vote de cette société (4).

Il est rappelé que sur une base agrégée, les sociétés FMR LLC et FIL avaient déclaré détenir, au 23 avril 2008, 9,67% du capital et des droits de vote de la société CARBONE LORRAINE (cf. D&I 208C0777 du 25 avril 2008).

- c - FMR LLC a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société DELACHAUX et détenir 50 399 actions DELACHAUX représentant autant de droits de vote, soit 0,39% du capital et 0,26% des droits de vote de cette société (5).

FIL a déclaré avoir franchi en baisse, le seuil de 10% du capital de la société DELACHAUX et détenir 1 165 963 actions DELACHAUX représentant autant de droits de vote, soit 8,99% du capital et 6,03% des droits de vote de cette société (5).

Il est rappelé que sur une base agrégée, les sociétés FMR LLC et FIL avaient déclaré détenir, au 6 février 2008, 10,41% du capital et 6,98% des droits de vote de la société DELACHAUX (cf. D&I 208C0324 du 15 février 2008).

- d - FMR LLC a déclaré avoir franchi en baisse, le seuil de 10% du capital de la société DEVOTEAM et détenir 726 400 actions DEVOTEAM représentant autant de droits de vote, soit 7,22% du capital et 5,50% des droits de vote de cette société (6).

FIL a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société DEVOTEAM et détenir 212 817 actions DEVOTEAM représentant autant de droits de vote, soit 2,12% du capital et 1,61% des droits de vote de cette société (6).

Il est rappelé que sur une base agrégée, les sociétés FMR LLC et FIL avaient déclaré détenir, au 13 juin 2007, 10,01% du capital et 7,72% des droits de vote de la société DEVOTEAM (cf. D&I 207C1125 du 18 juin 2007).

- (1) Sociétés holdings de deux groupes indépendants de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommés Fidelity International et Fidelity Investment.
- (2) Cf. communiqué publié le 24 avril 2008.
- (3) Sur la base d'un capital composé de 145 473 539 actions représentant autant de droits de vote.
- (4) Sur la base d'un capital composé de 14 280 735 actions représentant autant de droits de vote.
- (5) Sur la base d'un capital composé de 12 974 731 actions représentant 19 351 570 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- (6) Sur la base d'un capital composé de 10 054 901 actions représentant 13 195 504 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.